Gestion des déchets

Les bacs ou les encombrants concernés sont à sortir le jour même avant 16h, ou la veille au soir pour le bac jaune et à rentrer après la collecte.



Bac marron

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) doivent être jetées en sacs fermés dans le bac ou borne marron. Les sacs sont limités à 50 litres pour les bornes enterrées.

J’y mets :

- Déchets biodégradables (restes alimentaires, petits papiers…)
- Déchets souillés non toxiques (couches, mouchoirs usagés…)

Ne pas déposer* :

- Déchets dangereux (solvants…)
- Petits appareils électriques (téléphones…)
- Pots de peinture

Ces déchets sont à déposer avec les encombrants ou à l’Eco-site :

- Ferrailles
- Meubles
- Planches

Bac jaune

Les déchets doivent être jetés en vrac sans sac.

J’y mets :

- Bouteilles et bidons en plastique
- Papiers (journaux, magazines, prospectus, catalogues, enveloppes…)
- Cartons, cartonnettes (emballage pizza, yaourts…)
- Briques alimentaires (briques de lait, jus de fruits...)
- Emballages métalliques (déodorant, conserves…)
- Polystyrène (barquettes de viande, de fruits...)
- Blisters et autres emballages de produits de maison
- Boîtes de CD et DVD
- Emballages en plastiques durs
- Étuis de baguette
- Films alimentaires
- Papiers de bonbons
- Pots de yaourt et leurs opercules
- Sacs plastiques

Ne pas déposer* :

- Déchets en sacs. Ils sont à déposer dans le bac marron.

Bac vert

Les déchets doivent être jetés en vrac.

J’y mets :

- Bouteilles en verre et pots et bocaux, sans bouchon ni couvercle et sans les laver

Ne pas déposer* :

- Vaisselle et faïence
- Ampoules, vitres et miroirs
- Pots de fleurs
- Plastiques (bouteilles)

Bac vert foncé

Le bac à déchets végétaux est l’unique contenant pour la collecte des déchets végétaux des pavillons (sacs non acceptés). Pensez également au compostage.

J’y mets :

- Branchage
- Feuilles mortes, fleurs fanées
- Herbes et tonte de pelouse

Encombrants

Issus de l’activité domestique des ménages, les encombrants regroupent tous les mobiliers usagés. Ils sont à déposer dans la limite de 70kg maximum par objet, 2m³ maximum par foyer et 2m maximum de longueur.

J’y mets :

- Petit bois (inférieur à 2 m)
- Meubles, matelas
- Ferrailles
- Gros cartons

Ne pas déposer* :

- Gravats inertes, plâtre...
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Déchets verts
- Piles et batterie
- Palettes de bois (+ de 2 m)
- Pots de peinture et produits dangereux
- Miroirs, WC, lavabo et vaisselle également. Ces déchets sont cassants et peuvent blesser l'équipage de collecte.

Vous avez la possibilité de déposer les déchets interdits aux encombrants gratuitement à l’Eco-site. Pour plus d'informations, contactez le syndicat Emeraude.

**Ces erreurs de tri peuvent conduire à un refus de collecte.*

Service développement durable

Hôtel de ville
Place du Général Leclerc
95110
Sannois
01 39 98 20 74
developpement.durable@sannois.fr
Infos pratiques

Déchetterie ou Eco-site
12 rue Marcel Dassault
95130 Plessis-Bouchard

Consulter les conditions d'accès

Pour changer votre bac, contactez le syndicat Emeraude au 01 34 11 92 92 ou sur https://www.syndicat-emeraude.fr/formulaire-de-demande

Document(s)
Calendrier des collectes 2026
Liens utiles
Consignes de tri
Encombrants